

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

Berger  
Leydoux

ID : 006-260602008-20240308-DEL1ROB-DE



CENTRE COMMUNAL  
D' ACTION SOCIALE  
**LA TRINITÉ**

### DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :</u>	L'an deux mille vingt quatre
En exercice : 15	Le jeudi 7 mars
Présents : 8	Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS, sous la présidence de M. POLSKI Ladislas, Président.
Votants : 14	Date de la convocation du conseil d'administration envoyée le 22 février 2024

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

#### Présents :

M. POLSKI Ladislas  
Mme MOUTON Adeline  
Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle  
Mme NICOLETTI Rosalba  
M. UGOLINI Gilles  
Mme SIGNORIO Odette  
Mme LEROY Evelyne  
M. ABEJAN Claude

#### Excusés et représentés :

Mme DANIEL Sylvie représentée par Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle  
M. VINCENT Pierre représenté par M. UGOLINI Gilles  
Mme BERMOND Fabienne  
M. PORTELLI Laurent  
Mme TRABUCATTI Maryline  
Mme MARTELLO Isabelle

#### Excusés et non-représentés :

M. VESTRI Pierre

#### Secrétaire de séance :

Mme PERRISSIN Aurore



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 07 MARS 2024

**N° 1**

Rapporteur : **Monsieur Ladislas POLSKI, Président**

Objet : **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Classification : **7- Finances locales – 7.1.6 - ROB**

---

Mes chers collègues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2312-1,

**VU** les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le rapport du débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat,

**Considérant** le document ci-joint réalisé pour servir de base aux échanges de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

**Prend acte de la tenue du débat en conseil d'administration sur les orientations budgétaires 2024 et de la production du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024, joint à la présente délibération.**

Fait et délibéré à la Mairie de la Trinité les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président

Ladislas POLSKI





CENTRE COMMUNAL  
D' ACTION SOCIALE  
**LA TRINITÉ**

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le



ID : 006-260602008-20240308-DEL1ROB24-DE

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES CCAS 2024



## AVANT-PROPOS

La loi NOTRE, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS.

L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi, concerne les CCAS puisqu'il précise que « *les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus* ».

Ainsi, au sein des communes de plus de 3500 habitants, le Président du CCAS propose au Conseil d'Administration, le débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

Ce débat d'orientation budgétaire a pour objectif de présenter de manière précise les évolutions budgétaires du CCAS ainsi que les objectifs fixés durant l'année à venir.

Il est à préciser que ce ROB et le vote du budget ne peuvent avoir lieu lors de la même séance.

Une délibération spécifique sera prise lors de cette présentation.

Depuis 2020, le CCAS a été reconfiguré pour qu'il devienne l'acteur incontournable dans tous les enjeux liés à la Santé et aux Solidarités. Ce rapport d'orientation budgétaire, vient mettre en évidence l'assise prise par le CCAS, et amène les nouveaux contours des orientations de l'année 2024.

La présentation de ce rapport acte également l'engagement du Président du CCAS et du Conseil d'Administration pour une politique sociale locale, vive et de proximité en direction de tous les Trinitaires et relié directement aux besoins de la population et du territoire.



## LA CONJONCTURE ACTUELLE

### I.a. Sur le plan national

#### I.a.1. La croissance

En 2023, la croissance a été constante (+1% du PIB), et pour 2024, le ministère de l'économie prévoit une légère hausse à 1,4%.

L'inflation a connu un pic courant 2023 et devrait connaître un reflux progressif à 3,3% en moyenne en 2024.

Dans un rapport publié en novembre 2023, l'observatoire des inégalités met en évidence que les populations les plus fortement touchées par la hausse des prix des produits de base (alimentation, énergie,...) sont les ménages modestes.

En 2024, selon la Banque de France, la modération des prix et la hausse des salaires réels devraient améliorer le pouvoir d'achat des ménages, le principal facteur à freiner l'activité serait constitué par la hausse des taux d'intérêts affectant en particulier l'investissement des ménages.

#### I.a.2. La loi de finances de la Sécurité Sociale

La sécurité sociale comprend l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective permettant aux personnes de faire face aux « risques sociaux » tels que la maladie, l'invalidité, le chômage, la maternité, les charges de famille ou la vieillesse.

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) est une loi spécifique votée chaque année par le Parlement suite à la réforme constitutionnelle du 22 février 1996.

La LFSS vise à donner les grandes orientations sur l'année à venir concernant les enjeux liés aux différents risques. Cette loi vient impacter directement les orientations médico-sociales des établissements comme les CCAS.

Les mesures phares de la LFSS 2024 sont les suivantes :

- Renforcer la prévention et l'accès aux soins
- Transformer le financement et l'organisation du système de santé
- Donner de nouveaux outils pour lutter contre la fraude
- Poursuivre les politiques de soutien à l'autonomie

### I.b. Sur le plan local

La région Sud présente des disparités importantes concernant les revenus, l'accès au logement, l'accès aux soins et aux droits.

Selon l'observatoire des inégalités, la Région Sud fait partie des deux régions présentant le plus d'inégalités après l'Île de France (après les DOM).



L'analyse des besoins sociaux initiée en 2023 a permis de mieux comprendre la composition de la population Trinitaire ainsi que ses besoins spécifiques.

### I.b.1. La composition de la commune

Ainsi la commune compte 10 103 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020, composée telle que :

- 25,4% ont moins de 20 ans
- 24,2% ont entre 20 et 39 ans
- 29% ont entre 40 et 60 ans
- 21,5% ont plus de 60 ans

Le solde migratoire y est stable (-0,1%), le taux de travail y est de 76.3% (contre 73.6% au national), la CSP la plus représentée est celle des employés et/ou ouvriers (40.2%).

### I.b.2. L'évolution du niveau de vie

Le revenu médian sur la commune est de 1824€ (contre 1867 € au national), il était de 1646€ sur la commune en 2012.

Le taux de pauvreté y est de 13%, contre 14% en France et 16% dans les Alpes-Maritimes.

### I.b.3. Le Logement

Le nombre de résidences principales est en augmentation, et ce pour différentes raisons :

- Obligation d'intégrer la loi SRU, oblige la commune à pouvoir proposer des logements sociaux adaptés
- Abaissement des résidences secondaires suite à des ventes des propriétaires, qui deviennent des résidences principales. Seulement moins de 3% de logements secondaires (contre 25% sur le département).
- Modification de maisons familiales en logements collectifs.

### I.b.4. Les ménages avec enfants

Une part importante de ménages avec enfants : 35%, soit 1495 familles, dont 454 familles monoparentales.

- 1282 familles nucléaires
- 213 familles nombreuses

Le revenu médian des couples parentaux est de 1823 euros, contre 1508 euros pour les familles monoparentales, qui de fait sont principalement touchées par le risque de pauvreté (21% sous le seuil de pauvreté).



#### I.b.5. Les ménages sans enfants

65% des ménages sur la commune sont sans enfants à charge. 28% d'entre elles sont des personnes seules. Cette part de ménage est en constante augmentation depuis 1990. Leur revenu médian est supérieur à la médiane communale, sauf pour les personnes seules qui est légèrement inférieur.

15% des personnes seules se situent sous le seuil de pauvreté.

#### I.b.6. Les enfants

21% de la population Trinitaire est mineure, dont 31% ont moins de 10 ans. 19% des moins de 11 ans vivent au sein de familles monoparentales.

Les moyens de garde est une préoccupation importante pour les parents, puisque cela touche 54% des moins de 3 ans, dont 57% sont en famille monoparentales.

17% des mineurs sont perçus en situation de vulnérabilité (logement, monoparentalité, précarité, accès aux soins, ...).

#### I.b.7. Les jeunes

Les 18-24 ans représentent 646 personnes sur la commune, 21% d'entre eux vivent en logement autonome, et 17% ne sont ni en emploi ni en formation.

#### I.b.8. Les seniors

La population des seniors est une part importante de la commune, 29% ont plus de 60 ans, dont 9% ont plus de 75 ans.

D'ici 2019 la part des plus de 60 ans augmentera de 18%.

La part des personnes isolées dans cette catégorie de population est particulièrement importante (37%).

En conclusion la commune de La Trinité est une commune active, avec une part importante de CSP moyennes, et de personnes séniors isolées. Les enjeux autour de ces publics sont larges et principalement liés à la lutte contre le non-recours, l'accès aux soins, la lutte contre la précarité, la préservation du lien social ainsi que la lutte contre l'illectronisme.



## LE BUDGET DU CCAS

L'article 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) indique que le CCAS « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. »

De plus le CCAS est l'institution publique de proximité de prédilection afin de mettre en œuvre les orientations politiques du Conseil d'Administration liées au question de santé et de solidarités.

L'année 2023 a permis au CCAS de structurer une nouvelle organisation. Permettant une plus grande capacité à l'ingénierie sociale et sanitaire. Le CCAS se compose désormais en pôles de compétences :

- Pôle Santé/Seniors
- Pôle Social

### II.a. L'organisation du CCAS

#### II.a.1. Un pôle Santé-Seniors

Le pôle santé-seniors a pour objectif de coordonner les politiques publiques en lien avec les questions de vieillissement, et sanitaires.

Il permet la mise en place d'actions de prévention (Mars Bleu / Octobre Rose / Semaine Bleue / ...), ainsi que la mise en place des services à destination des administrés au quotidien (Service d'Aide à Domicile, Animation Seniors, ...).

#### II.a.2. Un pôle Social

Le pôle social a pour mission d'accompagner les Trinitaires dans leurs différentes démarches et droits concernant la totalité de leur vie quotidienne. L'assistante sociale reçoit les personnes sans enfants mineurs à charge, et fait le lien avec les acteurs départementaux en ce qui concerne les familles avec enfants.

Le pôle social organise les aides légales et les aides facultatives.

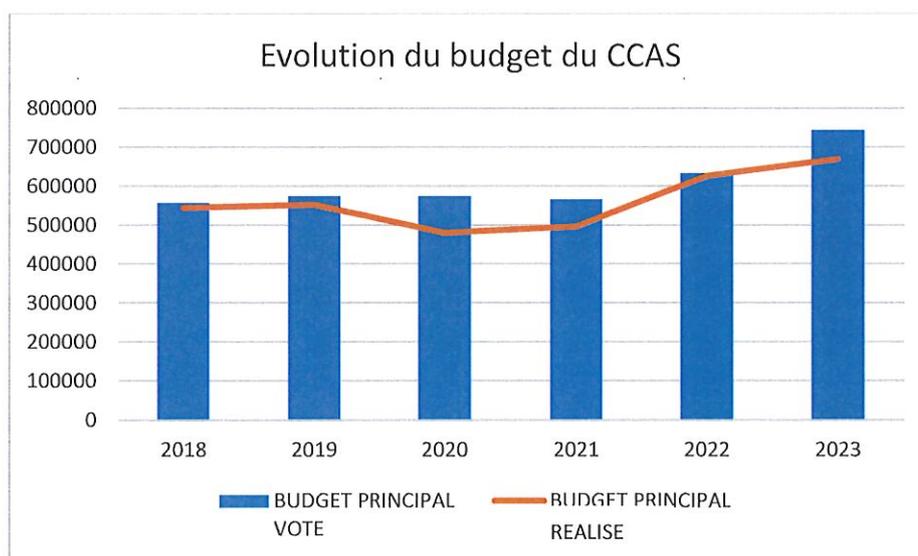
Il accompagne également les Trinitaires dans leur demande de logement social, ainsi que sur les questions liées au mal-logement ou au sans-abrisme.



## II.b. L'évolution du budget du CCAS

Avec la restructuration du CCAS, ainsi que la volonté de permettre une vraie politique sociale de la commune, avec la mise en place d'outils novateurs et de projets de proximité, le budget a été remodelé :

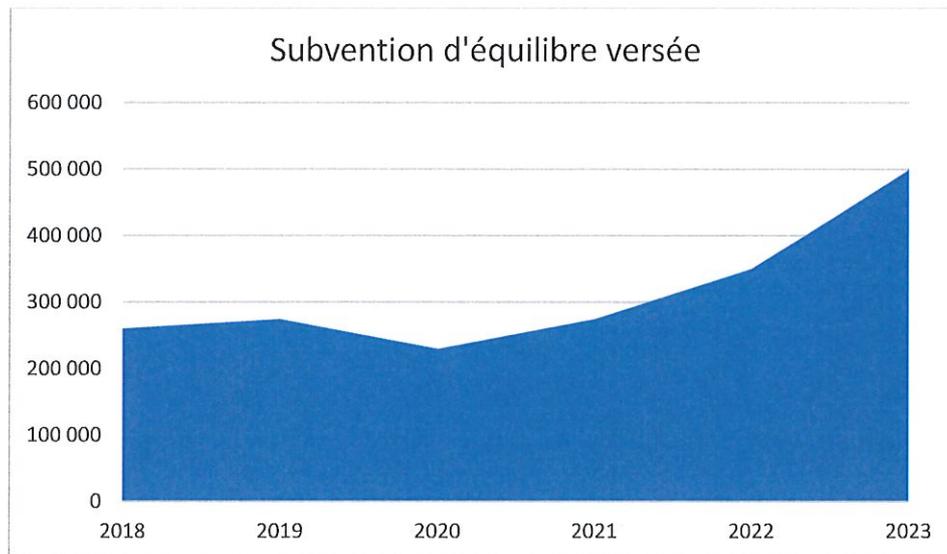
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
BUDGET PRINCIPAL VOTE	558400	575000	575000	566 590	633 800	745 000
BUDGET PRINCIPAL REALISE	544886	552302	480878	497 003	626 254	670 561



## II.c. L'évolution de la subvention d'équilibre

Le budget principal se compose de plusieurs subventions. La principale reste à ce jour la subvention d'équilibre, qui est versé par la municipalité après proposition au Conseil Municipal. Cette subvention permet de maintenir la capacité d'agir du CCAS.

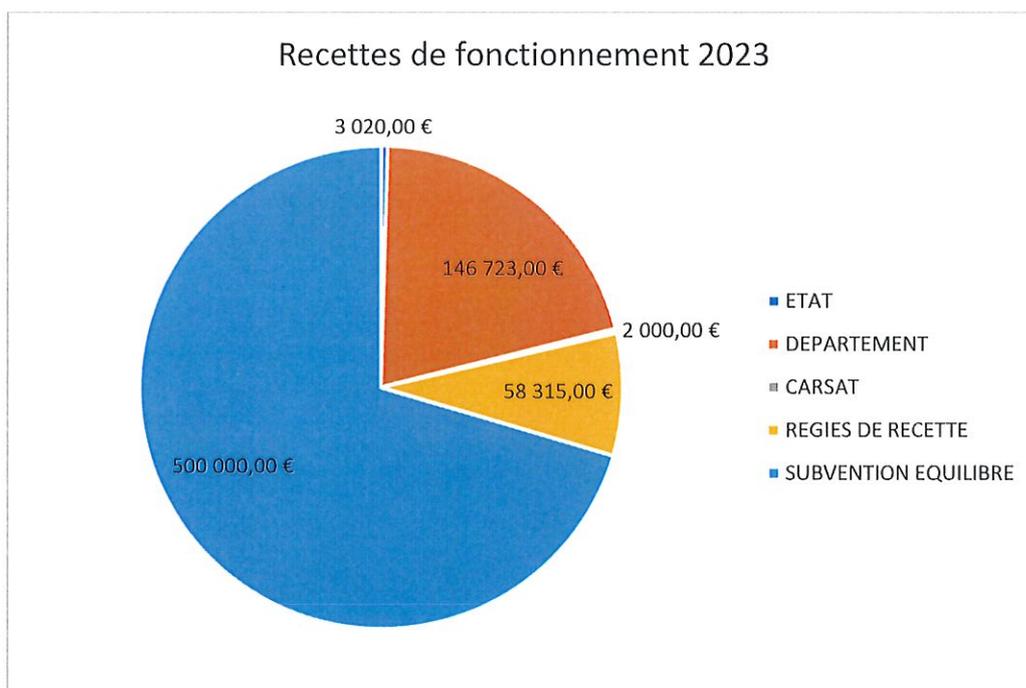
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Subvention versée	260 000	275 000	230 000	275 000	350 000	500 000



La subvention d'équilibre nous a permis de stabiliser une nouvelle organisation, désormais le CCAS aura pour mission la recherche plus accrue de recettes externes.

#### II.d. Les recettes de fonctionnement

La recherche et le versement de recettes externes, c'est-à-dire autres que la subvention d'équilibre, permet une plus grande autonomie d'action pour le CCAS, et permet également une plus grande latitude en terme de projets et d'ingénierie sociale, puisque cela sous-entend de s'appuyer et de travailler en étroite collaboration avec des institutions extérieures, ce qui est le cœur même de l'action publique d'un CCAS.





## II.e. L'utilisation du budget 2023

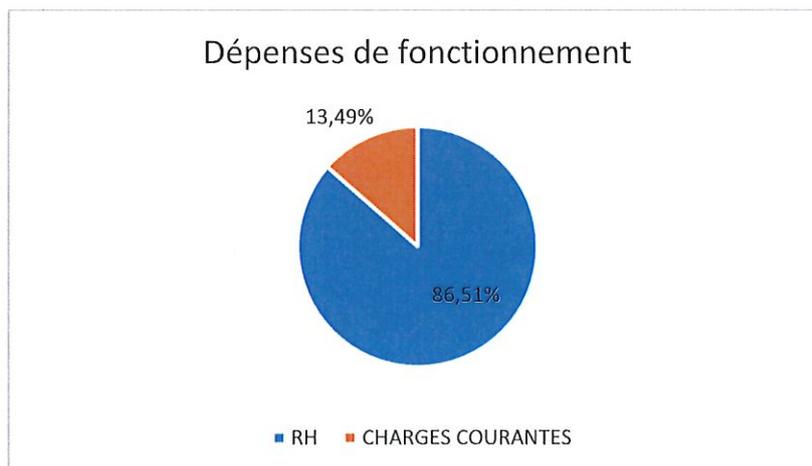
### La section investissement

Le CCAS continue son déploiement des nouveaux postes informatique pour les agents. En effet, notre parc informatique était particulièrement obsolète. Ainsi la plupart des postes ont été renouvelés et les agents sont aujourd'hui tous équipés d'un poste adapté à leur pratique professionnelle.

De plus, le déploiement du nouveau France Service a nécessité des investissements pour le réaménagement des locaux.

En 2023, le CCAS a investi 9870 euros.

### La section fonctionnement



Comme habituellement les charges les plus importantes se situent sur le plan RH, et ce pour diverses raisons :

- Evolution du point d'indice
- Evolution de la valeur faciale des titres restaurants, ainsi que de la participation mutuelle et prévoyance
- Embauche d'une coordinatrice santé/seniors
- Embauche d'un conseiller numérique
- Embauche d'un second agent d'accueil France Services
- Pas de soutien pour la mise en place du Ségur pour les agents sociaux par le Département malgré le décret
- Titularisation d'un agent
- Stagiairisation d'un agent



Malgré ces différentes revalorisation et embauches, la part du RH reste stable en comparaison à 2022 (85%).

### La section personnel

En décembre 2023, la répartition du personnel se composait comme suit :

FILIERE	TITULAIRE	CONTRACTUEL	TOTAL
ADMINISTRATIVE	Catégorie C : 4		Adjoints Administratif : 4
MEDICO-SOCIAL	Catégorie A : 1 Catégorie C : 3	Catégorie A : 3 Catégorie C : 4	Assistants-socio-éducatifs : 4 Agents sociaux : 7
ANIMATION	Catégorie C : 1	Catégorie C : 1	Animateurs : 2
<b>TOTAUX</b>	<b>9 Titulaires</b>	<b>8 Contractuels</b>	<b>17 agents</b>

## LA PROJECTION SUR L'ANNEE 2024

### III.a. Projection sur le plan du fonctionnement

En 2023, comme prévu, l'accent a été mis sur la mise en place d'actions autour de la prévention santé, et la restructuration du pôle santé – seniors.

De plus, avec la reprise de l'organisation de l'espace France Service en fin d'année 2023, le CCAS a dû se réorganiser pour permettre la naissance d'un service de guichet unique d'accès aux droits performant et innovant.

En 2024, le CCAS continuera de permettre une ingénierie sociale importante, et permettant la recherche intensive de subventions autour des grands projets.

La mise en place d'un portage de repas, et la stabilisation du service de maintien à domicile.

La structuration et la stabilisation de l'espace France Services, avec la montée en compétences des agents sur site et leurs orientations sur des formations. Par ailleurs le soutien de l'Etat s'est renforcé sur 2024 avec une subvention de 25 000 € pour le conseiller numérique et une hausse à 40 000 € pour le fonctionnement de France Service.

La coordination du nouveau Conseil Local de Santé Mentale, avec la mise en place de ponts inter partenariaux via des rencontres régulières et de groupes de travail autour de la santé mentale sur le territoire. Une subvention allouée par l'ARS permettra cette mise en place. Le montant est en cours de validation par l'ARS.



CENTRE COMMUNAL  
D' ACTION SOCIALE  
**LA TRINITÉ**

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

Besoin  
Levélut

ID : 006-260602008-20240308-DEL1ROB24-DE

### **III.b. Projection sur le plan des projets**

En 2024, il s'agira d'une année de continuité de mise en place des projets initialement lancés sur la première partie du mandat, mais également la recherche intensive de subventions autour des actions menées par le CCAS qui pourraient intégrer des appels à projets.

La continuité de l'analyse des besoins sociaux permettra également de venir détailler et affiner les orientations des politiques publiques voulues durant la seconde partie du mandat.

La mise en place effective du CLSM et des groupes de travail interpartenariaux.

L'entrée en QPV et la mise en place d'actions œuvrant pour la lutte contre la précarité et contre le non-recours en lien avec les services métropolitains en charge des questions de politique de la ville.



## CONCLUSION

Le CCAS de La Trinité a opéré au cours de ces trois dernières années un virage important dans la mise en place, et l'impulsion donnée à l'animation des politiques publiques sociales locales.

La seconde partie du mandat, et en commençant par l'année 2024 sera celle de la stabilisation et de la consolidation des orientations posées.

Comme chaque année l'intensité des missions a pu mettre parfois en difficulté les habitudes de travail, mais les agents du CCAS, comme à chaque fois, ont su faire preuve d'une grande adaptabilité, et ont su continuer à créer avec l'arrivée de nouveaux agents, une cohésion permettant un travail de transversalité intéressant à destination des administrés.

C'est dans ce contexte d'équipe émergente que nous engageons cette nouvelle année, avec l'espoir de continuer à innover dans le domaine de l'accompagnement social et de l'accès aux droits et aux liens sociaux.